

## L'isolation minérale offre une protection fiable contre les incendies

**L'isolation minérale est ininflammable, limite la propagation d'un incendie, ne dégage pas ou peu de fumée et ne libère aucun gaz toxique en cas d'incendie. Le matériau résiste à des températures pouvant atteindre plus de 1000°C. Si un feu démarre de manière inattendue, l'isolation minérale peut limiter sa propagation.**

Afin de bien isoler les habitations et les bâtiments tout en les rendant résistants au feu, l'isolation minérale est une excellente solution. La laine de verre, la laine de roche et le verre cellulaire sont utilisés comme matériau d'isolation depuis des dizaines d'années. La laine de verre se compose de sable, de fragments de verre recyclé et de laine de verre recyclée. La laine de roche, quant à elle, se compose de roche volcanique, de laine de roche recyclée et de déchets industriels. Finalement, le verre cellulaire se compose principalement de verre plat recyclé. La structure de la laine permet une bonne isolation thermique et sonore. De plus, le verre cellulaire est résistant à une forte pression.

L'isolation minérale est ininflammable et figure dans la meilleure classification de réaction au feu : classe euro A1 et A2 selon EN 13501-1.

### Risques

La MWA est d'avis que les conséquences des incendies peuvent mener à des situations potentiellement mortelles pour les personnes (résidents et pompiers). Les incendies ont également des conséquences graves sur l'environnement, les biens et la stabilité du bâtiment. C'est pourquoi il faut toujours prendre toutes les mesures raisonnables pour limiter ou même minimiser le risque d'incendie. Bien évidemment, la réglementation de la construction fixe des exigences minimales en matière de sécurité incendie. Toutefois, force est de constater que, souvent, elles ne sont pas respectées. Les bâtiments contiennent donc de plus en plus souvent des matériaux inflammables, ce qui cause une propagation plus rapide de l'incendie. Les matériaux (de construction) inflammables peuvent également entraîner une production accrue de fumée qui peut répandre des substances toxiques dans la nature et constituer un danger pour les résidents et les services d'urgence. Tous ces facteurs ne favorisent pas la sécurité incendie.

### Comment faut-il faire alors ?

Pour la sécurité incendie, vous devez analyser tous les risques en cas d'incendie. Nous appelons ça une **gestion des risques intégrale**. La sécurité des personnes, le contrôle des dégâts causés par le feu et leurs conséquences sur l'utilisation du bâtiment et l'impact sur l'environnement sont au cœur de cette démarche. La MWA s'engage à assurer la meilleure sécurité incendie possible. C'est pourquoi nous incitons à attirer l'attention dans les politiques, les réglementations et les normes sur le rôle du matériau (d'isolation). De plus, nous croyons qu'il est important que des exigences soient établies pour le blindage des matériaux de construction inflammables.

Il est également essentiel que des méthodes de test indiquent le comportement des matériaux (d'isolation) de la meilleure façon qu'il soit. Et que les résultats de ces tests soit clairs pour l'utilisateur final.

## **Un bâtiment résistant au feu**

La sécurité incendie commence par la bâtiment en lui-même. Grâce à l'utilisation de matériaux de construction ininflammables comme l'isolation minérale, vous pouvez réduire les risques d'incendie. L'isolation minérale offre un gain de temps précieux aux habitants pour quitter le bâtiment et aux services d'aide d'urgence pour lutter contre le feu et évacuer le bâtiment. Le matériau ralentit la propagation du feu et permet d'épargner des vies, des biens et l'environnement. En outre, l'isolation minérale dégage peu ou pas de fumée.

## **Expertise**

Il est également conseillé d'écouter toujours attentivement les conseils des pompiers et des assureurs, même si ces recommandations semblent parfois aller au-delà des exigences minimales de la réglementation de la construction. Parfois, les lois et les réglementations sont respectées, mais les résidents ou les employés sont néanmoins exposés à un risque plus élevé. Certaines enveloppes de bâtiments contiennent jusqu'à 50 % d'isolant. Dans ce contexte, l'utilisation d'une isolation ininflammable s'impose. Les compagnies d'assurance tiennent également compte de la présence d'une isolation ignifuge lors de la détermination de la prime.

---

## **À propos de la MWA**

La Mineral Wool Association Benelux (MWA) a été créée en 1987 en tant qu'association de producteurs belges et néerlandais de laine de verre, de laine de roche et de tout ce qu'on appelle laine minérale. Les membres actuels sont les entreprises Knauf Insulation, Rockwool B.V., Saint-Gobain Isover et URSA Benelux. En outre, Pittsburgh Corning, fabricant de verre cellulaire, est un membre associé.

MWA met en avant les avantages de l'isolation minérale en matière de prestation thermique, de confort acoustique, de sécurité incendie et de durabilité. L'association est impliquée dans toute une série de sociétés de toutes technicités de produits et de tous niveaux hiérarchiques. Elle participe aux organes consultatifs pour la construction, prend part à des discussions en matière de normalisation, soutient la recherche et les améliorations technologiques, publie dans des revues et est présente lors de colloques.

Tous les membres de la MWA produisent en Belgique ou aux Pays-Bas pour le marché du Benelux, mais aussi pour exporter. La connaissance technologique en matière de produits d'isolation minérale est donc très forte au Benelux.

En Belgique, la MWA est notamment membre du CIR (Conseil d'Isolation / Isolatieraad) et des PMC (Producteurs belges de matériaux de construction). Aux Pays-Bas, elle est membre de la NVTB (Association néerlandaise pour les fournisseurs dans la construction) et de la Fondation pour l'information sur les produits d'intérêt écologique (MRPI). Au niveau européen, elle est en relation avec EURIMA (l'Association des fabricants de laine minérale européens).

La MWA possède un site web contenant des informations détaillées :

- pour la Belgique [www.mineralewol.be](http://www.mineralewol.be) et [www.laineminerale.net](http://www.laineminerale.net) ;
- pour les Pays-Bas [www.mineralewol.net](http://www.mineralewol.net)